



Syndicat C.G.T des personnels et administratifs, techniques et sociaux du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône

Colonel Serge DELAIGUE
Directeur du SDIS du Rhône
17 rue Rabelais
69421 LYON Cedex 03

Lyon le 21 septembre 2009

Monsieur le directeur,

Le Bâtiment Rabelais fait l'objet d'importants travaux de réhabilitation qui doivent durer encore plus de 2 ans.

Dans le cadre de ces réaménagements, le service du courrier a dû changer de place, et les agents n'ont plus accès à la cour intérieure, pour l'exercice de leurs fonctions.

Ils bénéficiaient auparavant d'un plan incliné pour transférer les caisses de courrier, du local jusqu'aux véhicules, à l'aide d'un charriot. La cour intérieure étant désormais inaccessible à cause des travaux, les personnels doivent porter les caisses qui peuvent être très lourdes, du local courrier jusque sur le trottoir afin de charger les véhicules.

Aucun plan incliné n'a été prévu sur ce côté alors qu'il y a un escalier à descendre tout en portant les caisses.

Il convient de souligner que le transport du courrier est aussi bien effectué par du personnel féminin que masculin.

Je vous demande de prendre les mesures nécessaires pour que les conditions de sécurité soient prises avant qu'un accident du travail ne soit à déplorer. Un plan incliné doit être mis en place dans les meilleurs délais pour que les conditions de travail des collègues du courrier ne soient pas altérées de manière durable.

Je suis convaincu que vous comprendrez la nécessité de prendre une telle mesure qui n'a pour but que d'éviter le risque d'accident du travail qui serait regrettable, alors que nous avons tous pris conscience au sein du CHS, qu'il vaut mieux prévenir que guérir.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma haute considération.

Le secrétaire général,
Jacques GUILLON

Copie transmise : directeur des ressources humaines